



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS

SEANCE DU 10 AVRIL 2015

N°33-2015

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	19	ADMINISTRATION GENERALE
Présents	17	Eclairage public
Votants	19	

◇ Convocation du 3 avril 2015 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil quinze, le vendredi dix avril à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 3 avril, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire.

Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, M Nicolas BODINEAU, Mme Annie CHEVAL, M Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Sophie PERGELINE, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mme Déborah CHIEFARE, MM Mathias MERCIER, Vincent ALLARD.

Absents excusés : Mme Chantal GUILLOU, M Sylvain LAUNAY

Procurations : Chantal GUILLOU donne pouvoir à Lydia LEBASTARD
Sylvain LAUNAY « Mathias MERCIER

✍ Vincent ALLARD a été désigné secrétaire de séance.

Nicolas BODINEAU rappelle au Conseil Municipal l'étude menée sur l'éclairage public et la réunion publique du 5 mars qui a permis de présenter un projet de fonctionnement de l'éclairage public. Dans le cadre de sa politique de développement durable, la municipalité étudie diverses sources d'économie d'énergie et de limitation des nuisances lumineuses.

Il propose de mettre en œuvre à compter du 1^{er} mai prochain le projet d'extinction nocturne partielle de l'éclairage public.

Il rappelle les différents secteurs. En semaine, une extinction serait mise en place de 23h à 5h30 pour tous les secteurs, sauf sur la partie centrale de la RN 171 qui resterait éclairée. Une gestion différenciée serait appliquée le week-end de 1h30 à 5h30 pour les secteurs rue de la Scierie, rue de l'Abbé Mérel, rue R Orion, rue des Lauriers.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'appliquer une extinction nocturne partielle de l'éclairage public. Un arrêté municipal actera cette décision.

Pour extrait conforme, le 30 avril 2015

Le Maire,

Monique JAMIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS

SEANCE DU 10 AVRIL 2015

N°34-2015

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	19	ASSAINISSEMENT
Présents	17	Demandes de subventions Conseil Général et Agence de l'Eau « extension de la station d'épuration »
Votants	19	

◇ Convocation du 3 avril 2015 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil quinze, le vendredi dix avril à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 3 avril, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire.

Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, M Nicolas BODINEAU, Mme Annie CHEVAL, M Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Sophie PERGELINE, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mme Déborah CHIEFARE, MM Mathias MERCIER, Vincent ALLARD.

Absents excusés : Mme Chantal GUILLOU, M Sylvain LAUNAY

Procurations : Chantal GUILLOU donne pouvoir à Lydia LEBASTARD
Sylvain LAUNAY « Mathias MERCIER

✍ Vincent ALLARD a été désigné secrétaire de séance.

Nicolas BODINEAU, Adjoint délégué à l'assainissement rappelle au Conseil Municipal les résultats de la consultation liée à la maîtrise d'œuvre pour l'extension de la station d'épuration et l'inspection télévisée réalisée sur une portion du réseau d'assainissement collectif à proximité de la station (500 mètres linéaires inspectés).

Le Bureau d'études « EF études » mandaté pour effectuer le suivi des travaux de réhabilitation de cette portion de réseau proche de la station et l'extension de la station d'épuration a estimé la dépense globale de l'opération (études préalables, travaux) à 123 606,55 € HT. A ce montant, il convient d'ajouter 12 000 € pour la maîtrise d'œuvre et 1 500 € de frais liés à l'insertion des appels d'offres.

Le montant global de l'opération s'élève à 137 106,55 € HT.

Le plan de financement de cette opération « extension lagune » serait le suivant :

- Agence de l'Eau (35 %) 47 987 €
- Conseil Général (25 %) 34 276 €
- Autofinancement 54 843,55 €

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, sollicite :

- une subvention au taux maximum auprès de l'Agence de l'Eau sur une dépense estimée à 137 106,55 € HT
- une subvention au taux maximum auprès du Conseil Général dans le cadre du Contrat de Territoire sur une dépense estimée à 137 106,55 € HT
- donne pouvoir à Madame le Maire pour signer toute pièce relative à ce dossier.

Les crédits correspondants seront prévus au Budget Primitif 2015 - Assainissement - Opération 017.

Pour extrait conforme, le 4 juin 2015

Le Maire,

Monique JAMIN